Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail départementale (FSSSCTD) de la Loire du vendredi 7 juillet 2023

Président de séance :

Madame Karine LEREMON, secrétaire générale des services de l'éducation nationale de la Loire

Représentants des personnels :

- Monsieur Yves BORNARD, FSU
- Madame Géraldine BRUN, UNSA Education
- Monsieur Jean-Yves CAPDEVIELLE, FSU
- Monsieur Patrice CHAPAT, CGT Educ' Action
- Monsieur Nicolas COUDROY, SNUDI-FO
- Monsieur Florent JOLIS, secrétaire de la FSSSCTD, FSU
- Monsieur Jean-François MOULARD, CGT Educ' Action
- Madame Mathilde POINT, UNSA Education
- Madame Emmanuelle RICHARD, FSU
- Madame Isabelle SCHNEIDER, FSU

Membres également présents :

- Madame Valérie ALVERGNAT, assistante sociale des personnels
- Monsieur Emmanuel GICHTENAERE, conseiller de prévention départemental
- Madame Aurélie HECK, infirmière en santé au travail
- Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail de l'académie
- Madame Violette VIALLE, assistante sociale des personnels

La réunion de la formation spécialisée se tient dans les locaux de la DSDEN de la Loire, salle Samuel Paty. Le quorum est atteint.

Madame la secrétaire générale ouvre la séance à 8h30.

Les représentants des personnels donnent lecture d'une déclaration liminaire au titre de l'organisation syndicale FSU.

Les représentants des personnels donnent lecture d'une déclaration liminaire au titre de l'organisation syndicale UNSA éducation.

1. Approbation du règlement intérieur provisoire de la FSSSCTD

Après discussion, le règlement intérieur provisoire est approuvé à l'unanimité. 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

2. Approbation du projet de compte rendu de la réunion de la FSSSCTD du 7 avril 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

3. Approbation du projet de compte rendu de visite de la FSSSCTD de l'école primaire de Pouilly-sous-Charlieu du 15 mai 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

4. Approbation du projet de compte rendu de visite de la FSSSCTD du collège Gaston Baty de Pélussin du 9 juin 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

5. Propositions de visites de sites pour l'année scolaire 2023/2024 et calendrier prévisionnel

Prévue initialement sur l'année scolaire 2022/2023, la visite du lycée Claude Fauriel aura lieu le vendredi 10 novembre 2023. Le groupe de concertation préparatoire se tiendra le vendredi 20 octobre 2023 de 8h30 à 10h

Les représentants des personnels proposent la visite de l'école élémentaire Victor Hugo à La Talaudière qui va intégrer des préfabriqués pendant la durée des travaux. La visite de l'école du Châtelard à Saint-Chamond est évoquée ainsi que celle du collège Honoré d'Urfé. L'instance se donne le temps de la réflexion et les propositions définitives seront faites lors de la prochaine réunion de la FSSSCTD.



La deuxième visite de site aura lieu le vendredi 16 février 2024 et le groupe de concertation préparatoire le vendredi 2 février 2024 à 9h.

La troisième visite de site aura lieu le vendredi 17 mai 2024 et le groupe de concertation préparatoire le vendredi 3 mai 2024 à 9h.

Les dates retenues pour les réunions de la FSSSCTD sont les suivantes : le vendredi 1er décembre 2023 à 8h30, le vendredi 22 mars 2024 à 8h30 et le vendredi 5 juillet 2024 à 8h30.

6. Choix et calendrier des groupes de concertation pour la prochaine année scolaire : « Elaboration d'une trame de gestion type à destination des chefs d'établissement pour le traitement des fiches du RSST dématérialisé », « Accompagnement des enseignants du 1 er degré en difficulté dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers », « Situations particulières »

Concernant le groupe de concertation « Accompagnement des enseignants du 1 er degré en difficulté dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers », madame la secrétaire générale indique qu'elle a déjà travaillé sur cette problématique dans un précédent département. Elle propose de communiquer le document aux membres pour information.

Après discussion, il apparait qu'il serait souhaitable de lier cette problématique à celle plus large de la prise en charge de ces élèves, avec des visites d'établissements spécialisés par exemple.

Ce groupe de concertation est reporté sur l'année scolaire prochaine.

La FSSSCTD travaillera donc cette année sur le groupe de concertation «Elaboration d'une trame de gestion type à destination des chefs d'établissement pour le traitement des fiches du RSST dématérialisé». Selon les représentants des personnels, il y a en effet urgence à travailler sur cette problématique.

Le premier groupe de concertation se tiendra le vendredi 22 septembre 2023 de 8h30 à 10h avec le secrétaire de la FSSSCTD, un représentant par organisation syndicale, le conseiller de prévention et madame la secrétaire générale.

Le premier groupe de concertation « Situations particulières » se tiendra le même jour à 10h.



7. Présentation du programme de prévention académique

Il n'y a pas de changement majeur par rapport au plan de l'année précédente.

Les représentants des personnels ont une question sur l'axe III de la partie 1 concernant le webinaire en santé mentale. Il devrait être mis en œuvre pour l'ensemble des personnels. C'est la conseillère de prévention académique (CPA) qu'il convient de contacter pour de plus amples renseignements.

Madame HECK précise qu'une infirmière en santé au travail arrivera en septembre en remplacement de madame BOUKARRA. Ce n'est donc pas un ETP supplémentaire comme indiqué dans le tableau.

Les représentants des personnels ont une question sur l'axe III de la partie 2 concernant les principaux outils de la santé et de la sécurité au travail. Ils s'étonnent que pour le RSST, la suppression de l'accès au RDGI dématérialisé ne soit pas mentionnée dans les moyens.

Monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail va dans ce sens depuis plusieurs années. Les secrétaires de l'ex-CHSCTD, les conseillers de prévention départementaux (CPD) et CPA précédents s'étaient déjà mis d'accord pour cette suppression. D'autres académies l'ont fait.

Les représentants des personnels regrettent que les RPS ne fassent pas partie de la liste des risques dans l'axe II de la partie 1.

Les représentants des personnels aimeraient savoir ce que recouvre concrètement les moyens mis en œuvre dans l'axe II de la partie 1 sur les violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes.

Il existe un groupe de concertation académique mis en place en 2023/2024 qui s'est réuni deux fois. Il conviendrait de la relancer.

8. Modalités et organisation des formations à destination des membres de la FSSSCT

Une formation est prévue, sans plus de précisions sur les dates retenues. A priori, tous les membres sont concernés puisqu'il s'agit d'une nouvelle instance. C'est la CPA qui pilote l'organisation de ces formations.

Les représentants des personnels soulignent qu'il y aurait un intérêt à ce que les RPS fassent partie de la formation avec une intervention des psychologues du travail, du service médical et du service social.

Monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail a demandé à la CPA qu'un volet sur les risques amiante soit inclus dans la formation.





9. Questions diverses

Madame la secrétaire générale souhaite aborder la gestion des situations particulières RH qui lui remontent, par le biais du secrétaire ou d'un membre de la FSSSCTD, entre deux groupes de concertation situations particulières ou deux instances. Elle sollicite les membres sur la manière la plus efficiente de prendre en charge et de traiter ces situations.

Une situation RH est une situation que l'on oriente vers le service social, le service médical, le service mobilité carrières, ... Elle sera traitée d'une manière plus individualisée. La FSSSCT n'y a pas sa place. Par contre, si cette situation particulière découle de conditions de travail particulières dans tel EPLE ou telle école, la FSSSCTD jouera son rôle.

Les représentants des personnels précisent que ces remontées sont en premier lieu une trace et dans un deuxième temps une façon de s'assurer que la situation est bien prise en compte. Pour d'autres, c'est quand le niveau de réponse à apporter n'est plus au niveau de la circonscription mais de la DSDEN.

Madame la secrétaire générale fait remarquer que les remontées ainsi faites manquent d'éléments concrets sur le traitement de la situation et que le courrier ou le mail de l'agent ne suffit pas. Il y a besoin de contextualiser la situation et d'avoir l'ensemble des points de vue.

Pour le premier degré, les représentants des personnels estiment qu'il leur est difficile, notamment sur une situation de conflits, de recueillir ce type d'éléments prégnants et que cela serait plus du ressort de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

Madame la secrétaire générale insiste sur le fait que l'IEN doit être en copie, comme pour un signalement sur le RSST, à condition que l'agent ne s'y oppose pas. Elle propose ensuite un temps d'échange avec le secrétaire de la FSSSCT.

Les représentants des personnels font remarquer que le traitement pour le second degré sera différent car certains agents n'osent pas écrire dans le registre.

Madame la secrétaire générale donnent des précisions sur les travaux en cours à la DSDEN: réaménagement des espaces, agrandissement des bureaux du service DPAESH, nouvelle organisation de la DIPER, salle de pause, ... Des bureaux ont été banalisés pour que les agents puissent s'isoler pendant les travaux et le télétravail a été renforcé. Certains mobiliers seront également renouvelés.

Un ouvrier de maintenance a été recruté. Il prendra ses fonctions à partir du 1er septembre 2023.

Les représentants des personnels évoquent l'idée de l'élaboration d'un document d'enquête post visite de site.

Après s'être assurée qu'il n'y a plus de souhaits d'intervention et l'ordre du jour étant épuisé, madame la secrétaire générale remercie les membres pour leur contribution.

La séance est levée à 12h00.

Fait à Saint-Etienne, le 7 juillet 2023

Le secrétaire de la FSSSCT

Florent JOLIS

Le président de la FSSSCT Pour l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale de la Loire, par délégation, la secrétaire générale,

Karine LEREMON